

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 30

Représentés : 5

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET : Adhésion de la commune de Fontenay-aux-Roses  
à l'Observatoire National de l'Action Sociale**

L'An deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze novembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

BULLET Anne	pouvoir à	LAFON Dominique
BEKIARI Despina	pouvoir à	VASTEL Laurent
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
RADAOARISOA Véronique	pouvoir à	GAGNARD Françoise
GOUJA Sonia	pouvoir à	LE FUR Pauline

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Observatoire National de l'Action Sociale établis le 26 avril 1990,

Vu le barème des cotisations annuelles arrêté par l'Assemblée générale ordinaire de l'Observatoire National de l'Action Sociale du 24 octobre 2018,

Vu le mémoire d'adhésion encadrant l'adhésion annuelle à l'association et les caractéristiques conférées à la collectivité adhérente,

Considérant que l'adhésion à l'Observatoire National de l'Action Sociale permettrait à la ville de bénéficier d'un appui au développement de son action sociale globale et plus spécifiquement de proposer un accompagnement du centre social municipal sur ce volet, dans une démarche en lien avec les acteurs du réseau qui participeront à l'élaboration du nouveau projet social,

Considérant que cette adhésion favoriserait un travail concerté des acteurs sociaux autour de l'enjeu de la précarité relationnelle pour renforcer et développer de nouveaux outils de soutien et de prévention auprès des familles et notamment celles identifiées sur la commune comme étant en situation de vulnérabilité,

Considérant que cette adhésion, selon le barème arrêté, serait effective du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses à l'Observatoire National de l'Action Sociale, au titre du collége « Collectivités locales », du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif ou consécutif à cette adhésion,

**Article 3 :** de régler la cotisation annuelle sur les crédits correspondants,

**Article 4 :** ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. la Trésorière Municipale
- L'Observatoire National de l'Action Sociale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurent MASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 23/11/21

Publication/Affichage du 02/12/21 au 02/02/22

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY